



ILLUMINATIONS DU 8 DECEMBRE



Le Comité des Fêtes en collaboration avec le Sou des Ecoles et le club canin « Education canine du Val de Loire » a organisé la Fête des Lumières à Néronde pour la deuxième année.

Le Père Noël et son traîneau tiré par les chiens du club canin, les enfants portant des lampions et de nombreux Nérondois ont défilé dans les rues illuminées.

Puis tous les participants se sont retrouvés à l'ancienne cure pour le spectaculaire lâcher de lanternes volantes, et pour terminer ils ont pu déguster, quiches, soupe, pâtisseries, vin chaud et plein de bonnes choses.

Bravo et un grand Merci à tous pour cette belle Fête.

Le Maire, Gérard MONCELON

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE
en date du vendredi 10 novembre 2017 à 20H 00

L'an deux mille dix-sept, le 10 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. M. Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON J. BOTHERON X. REYNARD P. MOREL M. BUSSERY R. TISSOT JP. BERNARD
J. PADET G. NICOLAS G. PLANCHE

Absent excusé : E. ZGAINSKI

• Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 22 septembre 2017

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

. Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal de NERONDE du vendredi 10 novembre 2017

M. Xavier REYNARD propose au Conseil Municipal de faire un ajout à l'ordre du jour:

- Délibération : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de prendre toute décision modificative concernant le budget communal (M14) et le budget assainissement (M49) [Exercice 2017].

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT

M. X. REYNARD est désigné secrétaire de séance.

• Délibération: Autorisation donnée à M. le Maire de prendre toute décision modificative concernant le budget communal (M14) et le budget assainissement (M49) [Exercice 2017].

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à prendre toutes décisions modificatives concernant le budget communal (M14), ainsi que le budget assainissement (M49), tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement [dépenses/recettes] quels que soient les chapitres relatifs à l'exercice 2017.

• Délibération sur l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes de Forez-Est relative à la compétence "promotion du tourisme".

Depuis le 1er janvier 2017, la loi NOTRe étend la compétence "développement économique" (obligatoire pour les communautés de communes) à la "promotion du tourisme".

Sur les 5 ex-intercommunalités qui composent Forez-Est, 4 exerçaient la compétence tourisme [CCCM - CCBY - CCFL - CCPSG] et leurs communes n'avaient donc aucune charge ni aucun produit relatif à cette compétence.

Seules les communes de l'ex-communauté de communes de Feurs en Forez avaient conservé cette compétence et la transfèrent maintenant à la Communauté de communes de Forez-Est. Conformément à la loi, la CLECT s'est prononcée sur l'évaluation des charges transférées par ces communes à l'intercommunalité.

Les conseils municipaux des 49 communes composant Forez-Est doivent approuver ce rapport par délibérations concordantes prises dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission.

La Communauté de commune de Forez-Est délibérera ensuite pour fixer les nouvelles AC (Attributions de compensation) des communes concernées par ce transfert de charges.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de la Commune de Néronde de valider le rapport de la CLECT du 27/09/2017 - compétence tourisme.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• Délibération de principe concernant la restitution de la compétence voirie au sein de la commune.

M. le Président Jean-Michel MERLE rappelle que la CCFE dispose de la compétence "voirie".

Il explique que cette compétence a été effectivement mise en œuvre par les Communautés de Communes de Balbigny, des Collines du Matin et de Forez-en-Lyonnais.

Il indique que cette compétence ne sera plus exercée à compter du 1er janvier 2018 par notre EPCI car d'une part la nouvelle politique départementale en matière de voirie est d'attribuer des aides aux communes et non plus aux intercommunalités et d'autre part FOREZ-EST va devoir développer ou prendre de nouvelles compétences pour lesquelles il faudra consacrer des enveloppes financières qui pourraient être importantes (économie, THD, eau, assainissement, petite enfance...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- D'accepter la proposition de M. le Président
- De décider de restituer aux Communes membres la compétence « voirie » à compter du 1^{er} janvier 2018
- De charger M. le Président de notifier cette décision aux Communes membres afin qu'elles délibèrent à leur tour sur cette restitution dans le délai de 3 mois
- D'adopter les nouveaux statuts modifiés de la CCFE avant le 31 décembre 2017
- D'inviter les Communes membres à valider les nouveaux statuts dans le premier trimestre 2018
- Donner tous pouvoirs à M. Le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• **Avenant à la convocation 2015-2017 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le centre de Gestion de la Loire.**

M. le Maire informe le CM que le Centre de gestion peut recevoir délégation des collectivités pour effectuer à leur place les tâches inhérentes à la retraite de leurs agents CNRACL (Caisse Nationale Retraites des Agents des Collectivités Locales).

Les conventions en cours arriveront à échéance le 31 décembre 2017. Aussi est-il nécessaire pour continuer cette activité de nous proposer le renouvellement de cette convention.

La convention de partenariat s'achève au 31 décembre 2017 et la nouvelle convention effective au 1er janvier 2018 n'est pas finalisée à ce jour.

Aussi plutôt qu'une convention, le CDG42 propose un avenant aux collectivités territoriales afin de prolonger les effets de l'acte initial sur l'année 2018, celui-ci étant réactualisé avec les nouveaux tarifs adoptés en CA.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant 2018 à la convention CNRACL 2015-2017.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• **Indemnité de Conseil 2018 allouée au Comptable du Trésor.**

M. le Maire rappelle que l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor a été diminuée l'année dernière. Cette diminution avait été approuvée par le conseil municipal, passant ainsi de 100% à 60 %.

Le Conseil Municipal valide pour 2017 la facture de 239,39 € présentée par le Trésor Public.

Pour 2018, compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, M. le Maire propose de diminuer légèrement l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor, chargé des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux à 50% et rappelle que l'indemnité votée par les communes est comprise entre 0 et 100 %.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 5	CONTRE : 5	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

Aucune majorité ne s'étant dégagée et la voix de Mr le Maire étant prépondérante, cette décision est adoptée.

• **Dossier "Bien sans maître"**

Concerne la succession, NON REGLEE, des parcelles AC 11, AC 16, AC 17, AC 31à la Rivière SUD. Les derniers propriétaires M. Jean BROUSSE et Mme Louise SCHARTIER née CHAT sont en indivision.

Mme Louise SCHARTIER décédée il y a plus de 30 ans, sa part peut être appréhendée par la Mairie comme "Biens sans Maîtres". La part de M. BROUSSE décédé il y a moins de trente ans fait l'objet d'une négociation entre la Mairie et France Domaines.

Une enquête initiale comprenant le recueil de renseignements est ouverte et sera présentée prochainement à la commission communale des impôts directs, pour avis.

Pour ce dossier, un conseiller juridique va être consulté.

• **Cimetière "reprise de concessions"**

M. Pierre MOREL rappelle que 24 constats d'abandon de concessions au cimetière ont été dressés le vendredi 31 octobre 2014.

Trois années s'étant écoulées, il est nécessaire de poursuivre cette procédure afin d'entériner la reprise des concessions. Début janvier 2018, trois nouveaux affichages espacés de 15 jours consécutifs se dérouleront au cours du premier semestre. Nouvel affichage d'un mois, suivi d'une nouvelle délibération du CM pour la reprise des tombes.

• **Point sur l'adressage des hameaux. Assistance technique de la Poste.**

L'adressage se poursuit en dehors du village. Une nouvelle numérotation basée sur le métrage a été réalisée sur la partie haute de la commune (lieu-dit Chamaron, Loye...). Une prochaine étape permettra la numérotation de la partie basse de la commune.

• **Projet de sens unique de circulation "rue des œufs"**

Pour améliorer la circulation rue des Oeufs, il est demandé au CM de réfléchir sur le sens unique de circulation dans cette rue, sachant qu'un nouveau parking communal d'environ 4 emplacements de stationnement en épi est en cours de réalisation.

Cette réflexion portera sur le sens unique de circulation et la mise en place d'une signalétique

• **Contrat pour agent de voirie** M. le Maire rappelle que le CDD (Contrat de 24h hebdomadaires) d'un agent de voirie se termine en juin 2018. Celui de l'autre agent Contrat Aidé (CAE - contrat de 24h hebdomadaires), se termine quant à lui le 15 décembre 2017. M. le Maire se rapprochera de Pôle emploi pour le renouvellement éventuel de ce contrat.

• **Prime de fin d'année du personnel communal** M. le Maire propose d'allouer aux personnels de la commune une prime de fin d'année sous forme de chèques cadeaux d'un montant de 150 € par employé.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• **Questions Diverses.**

Rapporteur : M. Jean BOTHERON : Il informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres est convoquée le 14 novembre à 11h 30 pour l'ouverture des plis concernant "les travaux d'assainissement de la rue des écoles".

Rapporteur : M. Pierre MOREL – Réfection (mise aux normes) de toilettes publiques place de la Mairie

Le risque de gel en période hivernale ne permet pas l'utilisation des toilettes publiques sans l'ajout d'un système de chauffage pour un maintien en température hors gel des installations sanitaires.

Une réflexion est en cours :

Etude du coût supplémentaire concernant l'installation d'un chauffage et d'une isolation adéquate.

- Dépense en énergie
- Coût de l'installation
- Fermeture automatique de la porte d'entrée

Fermeture des toilettes en hiver.

Rapporteur : M. Michel BUSSERY :

Commission fleurissement : trois des membres de la commission ont réfléchi à deux propositions d'aménagement.

A l'entrée du cimetière : suppression du petit massif buis/rosiers et création de deux espaces fleuris (grands bacs) de chaque côté de la gallinière.

Espace situé avant les WC de la place du Palud : réfection du mur (ainsi que celui des WC), plantation d'espèces vivaces...

Il est demandé de présenter un projet précis pour le prochain conseil.

M. Michel BUSSERY présente l'association « Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin » qui vient de se créer, au sein de laquelle il est le délégué de la mairie. Cette association s'occupe de l'entretien et du balisage des circuits pédestres et VTT de la région et bien sûr de leur promotion. Le rôle du délégué est de veiller à ce que les communes participent activement à l'entretien des chemins. Par ailleurs, l'association et l'office de tourisme Forez Est vont collaborer à l'élaboration de topoguides. A noter la présence active dans l'association de Gilbert Dauphin, président des Pas Coton.

Concours de fleurissement : le concours de fleurissement des communes a donné les résultats suivants : Néronde se classe 5ème sur 7 dans les communes de moins de 500 habitants. Gilbert Dauphin reçoit le second prix dans la catégorie « jardins fleuris potagers ». Plus que le résultat, c'est l'esprit de ce concours qui doit nous amener à chercher à embellir notre village aussi bien par l'action de la commune que par celle des particuliers. Ainsi cette année ont été sélectionnées pour la qualité du fleurissement Mmes Buisson, Chaupuis et Lhéritier (catégorie décor sur la voie publique), mais aussi M. le maire ! (catégorie maison avec cour). La remise des prix se fera samedi 25 novembre à 14 heures 30 à Epercieux Saint-Paul.

Après avoir reçu l'accord de M. le maire, M. Michel BUSSERY propose que soit adressée aux conseillers municipaux la revue électronique « Maire Info » éditée par l'AMF (Association des Maires de France).

Prochaine réunion du conseil municipal : Vendredi 15 décembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 15.

Le Maire Le Secrétaire de séance

Gérard MONCELON Xavier REYNARD

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 15 décembre 2017

Présents : G. Moncelon, J. Botheron, X. Reynard, P. Morel, G. Planche, M. Bussery, R. Tissot, G. Nicolas, J.P. Bernard, J. Padet

Absent : E. Zgainski

Secrétaire de séance : J. Botheron

Conseil Municipal du 10 novembre 2017

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des présents : 10 voix Pour**

Conseil municipal du 15 décembre 2017

Question de G. Nicolas, concernant l'ordre de classement des sujets à débattre. Réponse de M. le Maire lui expliquant les raisons de ce classement.

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des présents : 10 voix Pour**

Fixation des statuts de la Communauté de Communes de « Forez-Est » (G. Moncelon)

M. le Maire rappelle aux membres du C.M. la nécessité pour la Communauté de Communes de Forez Est de porter fixation de ses statuts afin notamment de prendre en compte les conséquences induites, découlant des dispositions législatives réglementaires.

M. le Maire précise aux membres du C.M. que chacun des C.M. des communes membres de la Communauté de Communes de Forez-Est doit se prononcer dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération actant la fixation de ses statuts (en date des 8 et 10 novembre 2017) et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Il est demandé au C.M.

- d'accueillir favorablement le projet de statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est
- de donner tous pouvoirs à M. le Maire de prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Unanimité des présents : 10 voix Pour

Echange et régularisation de terrains commune / conjoints Curac-Vukojevic (J. Botheron)

Suite à l'intervention du géomètre (délibération du 21/10/2016) concernant la régularisation des limites entre l'emprise communale et la propriété Curac/Vukojevic à La Rivière Sud, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération complémentaire. Considérant :

la délibération du C.M. de Néronde N° N°29/2016 en date du 21/10/2016

que les divisions parcellaires ont été opérées et qu'ainsi la Commune cède aux conjoints Curac/Vukojevic les parcelles cadastrées AC520 et 521, issues du domaine public pour une contenance de 11ares et que les dits conjoints cèdent à la commune la parcelle AC519 d'une contenance de 7 ares,

que le dit échange est opéré en la forme administrative et à l'€ symbolique avec le concours du cabinet Dussaud-Pagnon que l'intégralité des frais sera supportée par la commune de Néronde et que les crédits budgétaires sont prévus au budget. Les conjoints Curac-Vukojevic ont quant à eux réglé les frais de bornage.

que l'aval du C.M. est requis

Le C.M. après en avoir délibéré

- approuve les conditions de l'échange ci avant explicité
- approuve la désignation de M. Botheron 1^{er} adjoint pour représenter la commune au titre de l'acte passé
- approuve l'habilitation conférée à M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte
- donne tous pouvoirs à M. le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents officiels afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Unanimité des présents : 10 voix Pour

Approbation des tarifs 2018 - Travaux et prestations (J. Botheron)

M. Robert Tissot quitte la séance et ne participe ni au débat et ni au vote

Conformément à l'article 6 des conventions de déneigement et de taillage, M. Emmanuel Tissot nous communique le tarif de ses prestations pour l'année 2018 :

- | | | |
|------------------------------------|----------|---------------------|
| - taillage des chemins : | 50,00€/h | (49€/h en 2017) |
| - broyeur + tracteur + chauffeur : | 50,00€/h | (49€/h en 2017) |
| - déneigement : | 47,50€/h | (pas de changement) |
| - pelleteuse + chauffeur : | 44,50€/h | (43,5€/h en 2017) |
| - tracteur + chauffeur : | 40,00€/h | (nouveau tarif) |
| - tracteur+chauffeur+chargeur : | 44,00€/h | (nouveau tarif) |
| - tracteur+chauffeur+benne : | 47,00€/h | (nouveau tarif) |

Le C.M. adopte les tarifs 2018. **Unanimité des présents : 9 voix Pour** M. Robert Tissot revient en séance.

Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental (G. Moncelon)

M. le Maire demande l'accord du C.M. pour solliciter des subventions pour les programmes suivants :

- création du parking « Papillon » au titre de l'enveloppe solidarité
- réfection de la salle Henri IV au titre de l'enveloppe territorialisée
- renouvellement de la chaussée, place du Pilori /partie de la rue des Écoles + amélioration de l'intersection route de Chazelles/chemin de Nérondet (5119€HT) au titre de l'enveloppe voirie.

Unanimité des présents : 10 voix Pour

Demande de subvention auprès de l'ETAT (G. Moncelon)

M. le Maire demande l'accord du C.M. pour solliciter une subvention pour le programme suivant :

- réfection de la salle Henri IV au titre de la DETR 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Unanimité des présents : 10 voix Pour

Demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires (G. Moncelon)

M. le Maire demande l'accord du C.M. pour solliciter une subvention pour le programme suivant :

- réfection de la salle Henri IV au titre de travaux exceptionnels concernant l'amélioration des performances énergétiques sur les bâtiments communaux.

Le montant de l'aide pourra représenter de **60 à 80 % des dépenses éligibles.**

Unanimité des présents : 10 voix Pour

Vote de subventions et participation de la commune (G. Moncelon)

M. le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement du Président de la Collectivité de St Martin (Caraïbe Française) pour l'aide financière du C.M. attribuée au chantier de reconstruction des infrastructures de l'île à la suite du passage du cyclone IRMA. M. le Maire propose au CM d'accorder les subventions suivantes :

- 300 € pour la mise en place d'une section européenne au lycée Pierre Coton, et financer un voyage en Angleterre dont le but est de valoriser davantage le lycée en renforçant les cours de langue anglaise qui devraient attirer d'autres élèves.
- 150 € pour renouvellement de la participation au comité de défense de l'hôpital de Feurs.

Unanimité des présents : 10 voix Pour

Dossier Biens sans Maître (J. Botheron)

Point sur l'avancement du dossier

- Il s'agit des parcelles AC31, AC11, AC17, AC16 à la Rivière Sud qui sont susceptibles de constituer des biens sans maîtres en l'absence d'acquittement des taxes foncières.
- Une enquête préalable a été diligentée par les services communaux auprès des services de l'État, des études notariales, du service du Trésor Public.
- A la suite de cette enquête préalable, la Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie le 11/12/2017 et a donné un avis favorable à la poursuite du dossier
- Prochaines étapes :
 - o Publication de l'arrêté du Maire constatant la situation de biens présumés sans maîtres.
 - o Publicité et affichage de l'arrêté pour une durée de 6 mois.

Proposition d'achat par la commune d'un dépôt (X. Reynard)

La famille Volland céderait à la commune, pour la somme de 1000 €, le bâtiment cadastré AC127 situé place des 3 Mulets. Ce bâtiment pourrait servir de lieu de stockage de différents matériels.

Le C.M. est amené à se prononcer sur cette proposition :

Ne prend pas part au vote : 1 - Abstention : 1 POUR : 8

Réflexion sur le devenir de la Tour des Oeufs (X. Reynard)

La famille du propriétaire décédé a contacté M. Reynard pour lui faire part de leur souhait de liquider ce bien, cadastré AC110 qui débouche sur la rue des Œufs et sur la rue de l'Ancienne Cure. A noter que la succession n'est pas terminée. Le C.M. considère ce bien comme un élément du patrimoine historique de Néronde qu'il serait bon de conserver.

Défibrillateur – Adressage des hameaux (G. Planche)

Défibrillateur

- La meilleure proposition provient de la société Montbrison Médical Santé pour un montant de 2 140 €TTC. Cet équipement bénéficie d'une subvention de 700€.
- Le CM à l'unanimité accepte l'achat de ce défibrillateur.

Adressage

- Le repérage dans les hameaux est en cours

Travaux d'assainissement. Choix de l'entreprise (J. Botheron)

Ces travaux se dérouleront Place du Pilori et rue des Écoles (jusqu'à la jonction avec la rue de la Sauverie)

L'estimation des travaux par le cabinet Oxyria (maître d'œuvre) s'élève à 46 866,50€ HT

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres : SADE, TPCF, SOGEA, EUROVIA/LMTP

Deux critères de sélection :

- prix des prestations sur 40 points
- valeur technique sur 60 points

L'entreprise SOGEA ayant fait une offre de 47 906,50€ HT et obtenu une note finale de 88 points/100 a été choisie pour exécuter ces travaux.

Unanimité des présents : 10 voix Pour

Présentation des projets de réfection de la rue écoles /place du Pilori. Validation du choix (J. Botheron)

Ce projet a débuté en septembre 2016, sous la direction de la Communauté de Communes de Balbigny qui a attribué les travaux de voirie à l'entreprise Eurovia dans le cadre d'un contrat de 3 ans.

Début 2017, la Communauté de Communes de Balbigny est passée à Forez-Est.

En mars 2017, Forez-Est a autorisé Eurovia à continuer les travaux commencés à la Communauté de Communes de Balbigny.

Depuis de nombreuses réunions ont eu lieu avec Eurovia pour finaliser le projet de réfection de la chaussée, entre la place du Pilori et la rue des Ecoles jusqu'à la rue de La Sauverie.

Quatre projets sont présentés au C.M. pour choix et validation

N°1 : pavés jaunes, chaussée en enrobé gravillon rouge + résine, béton désactivé, caniveaux pavés gris et rouge pour un montant de 86 136,00 € HT

N°2 : caniveau pierre, enrobé noir avec résine, chaussée en enrobé noir pour un montant de 73 479,35 € HT

N°3 : caniveau béton gris, enrobé noir pour un montant de 61 129,52 € HT

N°4 : caniveau pierre jaune, béton désactivé, chaussée en enrobé noir pour un montant de 65 113,55 € HT

Après débat, le vote donne les résultats suivants :

- projet N°1 : 3 voix POUR
- projet N°4 : 7 voix POUR

Le projet N°4 est adopté par 7 voix POUR

Une subvention sera demandée au Conseil Départemental au titre de l'enveloppe voirie

Présentation pour validation du projet de réfection de la salle Henri4 (P. Morel)

Principaux points de réfection de la salle Henri IV :

- Le bâtiment actuel reste
- Une extension serait réalisée dans le jardin attenant
- Un hall d'entrée serait implanté entre le bâtiment actuel et l'extension
- L'accès du public se ferait par la montée du Pavillon et le jardin
- La scène disparaîtrait au profit d'une scène amovible qui s'installerait au niveau du bar actuel
- L'extension comprendrait les sanitaires et le bar
- Le hall d'entrée comprendrait également le vestiaire
- La grande salle pourrait être séparée en 2 parties. Un espace rangement serait aménagé

Ce projet étant en cours de chiffrage, il sera représenté lors d'un prochain C.M.

Archives Départementales

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la visite sur la commune de Néronde des Archives Départementales.

Il demande que des personnes se rendent disponibles quelques jours avant la visite pour préparation.

Cette visite est prévue le jeudi 11 janvier 2018 à 9h15.

Intervention de M. Bussery

Il va falloir, à la prochaine réunion, se prononcer, en ce qui concerne l'école, sur le maintien de la semaine de quatre jours et demi ou le retour à la semaine de quatre jours. Cette décision, qui est du ressort du conseil municipal, doit être prise avant le 10 février 2018. Elle fera l'objet d'une concertation lors du prochain conseil d'école prévu le 9 janvier. A cette fin, un questionnaire a été proposé aux parents, dont les résultats constitueront un des indicateurs qui seront examinés.

Suite à la réflexion engagée à la précédente réunion du conseil municipal sur la mise en valeur, à l'entrée du village, du massif du Palud, les membres de la commission ont demandé à l'entreprise CREATEC de faire des devis d'aménagement. Sur les trois devis fournis, deux ne peuvent pas être suivis dans la mesure où ils touchent le mur de soutènement qui est privé. Le troisième devis qui propose la réalisation du massif, avec toile de paillage recouverte d'un gravier déco, mérite d'être retenu. Il s'élève à 1 257,84 euros TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23h45

Prochain C.M. 05 février 2018

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance
Jean BOTHERO

L'ACTU DE L'OFFICE DE TOURISME FOREZ-EST

Le nouvel office de tourisme Forez-Est vient d'obtenir le classement en catégorie I attribué par les services de la Préfecture de Saint-Etienne, soit le plus haut niveau d'un classement qui en comporte trois. Il est le 1^{er} office de tourisme du département de la Loire à atteindre ce niveau de classement, de la même manière qu'il est le 1^{er} à avoir la marque Qualité Tourisme™ délivrée par la Fédération nationale des offices de tourisme de France. L'office de tourisme Forez-Est a également poursuivi le développement de son offre de services au sein de ses quatre bureaux d'information touristique à Chazelles-sur-Lyon, Feurs Montrond-les-Bains et Panissières : boutique, billetterie, escales découvertes, visites,...

Au début de l'année 2017, les offices de tourisme de Feurs, Forez en Lyonnais, Montagnes du Matin et Pays de Saint-Galmier se sont en effet regroupés pour former une seule et même entité : l'Office de Tourisme Forez-Est. Créé sous la forme d'un EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial), il est en charge de l'accueil, de l'information du public et de la promotion touristique du territoire de Forez-Est. Pour se faire, il est composé de 4 bureaux d'information touristique (BIT), situés sur les mêmes communes où se trouvaient les anciens offices de tourisme.

L'office de tourisme Forez-Est, classé en catégorie I, dispose également de la marque Qualité Tourisme™. Cette démarche se traduit par l'importance accordée à la qualité de l'accueil mais également par les nombreuses actions qui ont été mises en place depuis la fusion. Parmi celles-ci, la publication d'un carnet découverte, recensant le panel de visites possibles sur le territoire de Forez-Est, mais également les lieux où sortir et/ou se restaurer, ainsi que d'un agenda trimestriel regroupant les manifestations. De plus, l'office de tourisme Forez-Est est à l'initiative de l'organisation de nombreuses visites guidées, afin de permettre aux visiteurs mais également aux locaux de (re)découvrir le territoire. Enfin, une uniformisation des services au sein des quatre bureaux a été mise en place, s'appliquant aussi bien à l'accueil qu'à l'espace boutique/billetterie.

Zoom sur les services proposés par l'Office :

🕒 La billetterie :

Les quatre bureaux d'information touristique proposent la vente de billets pour les saisons culturelles du territoire : Scène en Forez et le Château du Rozier à Feurs, les Foréziales à Montrond-les-Bains, l'Escale à Veauche et les Vivats à Viricelles ; mais également pour les événements et spectacles ponctuels. Ces billets sont aussi disponibles en ligne sur le site internet de l'office de tourisme Forez-Est : <http://www.forez-est.com/billetterie/>.

Du nouveau dans la billetterie ! Les bureaux d'information touristique de Feurs et de Montrond-les-Bains proposent désormais la billetterie FNAC France Billet, vous pouvez donc dès maintenant vous rendre dans ces deux bureaux et acheter vos billets pour de très nombreux concerts, événements sportifs, spectacles... partout en France ! Deux points de vente qui vous permettront d'acheter dans un même endroit vos places pour des concerts au Zénith de Saint-Etienne, pour un match à Geoffroy Guichard mais aussi pour des entrées au Pal ou à Disneyland Paris, et cela en limitant votre déplacement et de facto en évitant de payer des frais de port. 🕒
La boutique :

L'office de tourisme Forez-Est vous propose également une boutique avec un large choix de produits liés au territoire. Toute l'année, vous trouverez dans les bureaux de Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains, et Panissières une sélection de produits parmi lesquels :

- **Des produits de l'artisanat local** : Vous pourrez vous laisser tenter par un pot des délicieuses pâtes à tartiner Chocollartisan de Civens, ou encore par un paquet de café torréfié à Saint-Romain-le-Puy. La boutique propose également des bières artisanales brassées à Chazelles-sur-Lyon, de la poterie fabriquée dans un atelier à Poncins etc. L'occasion de découvrir et adopter les produits de la région.
- **Des produits dérivés** : Vous trouverez dans les bureaux d'information touristique de Forez-Est des produits estampillés Forez, l'occasion d'offrir un souvenir ou d'arborer fièrement son appartenance au territoire !
- **Des topoguides** : Forez-Est est un territoire où les chemins de randonnée ne manquent pas, aussi bien pour les marcheurs que pour les adeptes du VTT. Les BIT proposent une large sélection de topoguides pour préparer vos balades.
- **Des cartes cadeaux** : Pourquoi ne pas offrir à votre entourage un spectacle et un repas au KFT de Saint-Galmier, des jetons et une coupe de champagne au Casino JOA de Montrond-les-Bains... des idées originales pour des sorties locales.

Tous les produits de la boutique de l'office de tourisme sont disponibles à la vente sur le site internet : <http://www.forez-est.com/boutique/>

🕒 Les visites :

L'office de tourisme Forez-Est propose des visites guidées pour découvrir le territoire.

Cet été, les « Escales découvertes » ont permis à des visiteurs, locaux ou non, de s'immiscer dans les coulisses de l'hippodrome de Feurs, d'observer les plantes sauvages en bord de Loire, ou encore de découvrir le tissage à Panissières.

En octobre, une semaine des Saveurs Foréziennes a été organisée par l'office de tourisme Forez-Est. A cette occasion, de nombreux acteurs de la gastronomie forézienne ont ouvert leurs portes pour des ateliers exceptionnels. Préparation de foie gras à la ferme du Garolet à Feurs, cours de cuisine au Chapelier Gourmand de Chazelles-sur-Lyon, élaboration de recettes à base de miel avec le chef Loïc PICAMAL à Violay... pour n'en citer qu'une partie !

Vous pouvez retrouver toutes nos visites sur le site web www.forez-est.com.

Chazelles-sur-Lyon

9 place Jean-Baptiste Galland - 42140 Chazelles-sur-Lyon
Tél. 33 (0)4 77 54 98 86

Feurs

Place Antoine Drivet - 42110 Feurs
Tél. 33 (0)4 77 26 05 27

Montrond-les-Bains

125 avenue des Sources - 42210 Montrond-les-Bains
Tél. 33 (0)4 77 94 64 74

Panissières

1 rue de la République - 42360 Panissières
Tél. 33 (0)4 77 28 67 70

Bureaux d'information touristique ouverts le lundi de 14h à 18h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h (sauf Montrond-les-Bains ouvert le samedi de 14h à 18h)

CONTACT RELATIONS PRESSE

Pôle Promotion Forez-Est

Contact Presse: Marion MOUNIER - 04 77 54 14 59

Ludovic POYADE – 04 77 26 05 27

communication@forez-est.com

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

La commune participe au concours de fleurissement organisé cette année par l'association « Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin ». Plus que le résultat, c'est l'esprit qui guide notre démarche. Merci aux bénévoles et aux particuliers qui fleurissent et embellissent notre village. Bravo à Gilbert Dauphin qui remporte le second prix dans la catégorie « jardins fleuris potagers ».



FOIRE au SABARDIN du 18 Novembre



Belle participation des Associations Nérondoises et du Lycée Pierre Coton



Merci à Pierre PLANCHE pour la réalisation de l'arbre sur lequel étaient pendus les sabardins avant d'être vendus par Martine.

Ils ne sont pas restés pendus bien longtemps...

Fête des Lumières du 8 décembre



Les enfants et le Père Noël

Maires

Succession des maires de Néronde.

Dans le numéro précédent, nous vous invitons à trouver les maires qui se sont succédé à partir de 1953...

Voici les noms :

1953 – 1971 : M. Jean-Antoine FARGEOT

1971 – 1989 : M. Alexandre BOTHERON

1989 – 1995 : M. Jean-Louis DHOLLANDE

1995 – 2001 : M. Michel ANDRÉ

2001 – 2008 (mandat en cours) : M. Gérard MONCELON

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1er TRIMESTRE 2018

Dimanche	14 Janvier	11 H	Vœux du Maire
Dimanche	14 Janvier	16 H	ADN - Galette des Rois
Samedi	20 Janvier	17 H	Les Pas Coton - Assemblée Générale
Dimanche	21 Janvier	10 H	Société de Boules - Assemblée Générale
Vendredi	26 Janvier	18 H	Amicale Laïque - Assemblée Générale
Samedi	3 Février	20 H 30	ADN - Concert de Jazz à Ste Agathe en Donzy
Dimanche	4 Février	11 H	Comité des Fêtes – Assemblée Générale
Vendredi	9 Février	18 H 15	Amicale Laïque – Carnaval
Samedi	17 Février	14 H	Société de Boules – Concours Belote sur invitation
Dimanche	18 Février	10 H	Société de Pêche – Assemblée Générale
Samedi	3 Mars	8 H 30	Les Pas Coton – J'aime la Loire Propre à Balbigny
Samedi	24 Mars	19 H	Sou des Ecoles – soirée Cabaret
Samedi	31 mars	7 H 30	Société de Pêche - Ouverture
Samedi	31 Mars	15 H	Amicale Laïque - Course aux oeufs



Le Conseil Municipal,
Le Personnel Municipal,
Le CCAS,
Vous souhaitez
Une belle année 2018

Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur NERONDE.COM, la commission culture en serait ravie contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication : Commission « Culture et Communication »
si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.
Ne pas jeter sur la voie publique